



**Commission Economique pour l'Afrique
Centre Africain pour le Genre et le Développement**

**ECA/ACGD/MEP/2002/1
Février 2002**

**Suivi et Evaluation de la mise en oeuvre de la Plate-Forme d'action
de Dakar et du Programme d'Action de Beijing**

Introduction



**Commission Economique pour l'Afrique
Centre Africain pour le Genre et le Développement**

**ECA/ACGD/MEP/2002/1
Février 2002**

**Suivi et Evaluation de la mise en oeuvre de la Plate-Forme d'action
de Dakar et du Programme d'Action de Beijing**

Introduction

Contexte

Le programme de suivi et d'évaluation du Programme mondial d'action et de la Plate-forme d'action africaine a été élaborée en tenant compte des dispositions de ces documents qui ont été adoptés par les Etats Membres des Nations Unies et les Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique. Le Programme d'action de Beijing reconnaît la nécessité d'établir un mécanisme de suivi et d'évaluation du processus de mise en œuvre. A cette fin, il recommande que «les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies encouragent et aident les institutions nationales pertinentes à suivre et à mettre en œuvre le Programme mondial d'action, dans le cadre de leurs mandats. Cela devrait se faire de manière coordonnée avec la mise en œuvre des Plates-formes ou Plans d'action régionaux respectifs et en collaboration avec la Commission de la condition de la femme. La Plate-forme d'action africaine, de son côté, confie la responsabilité de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre au Comité «Femmes et développement» organe statutaire de la CEA qui supervise le Programme de travail et les stratégies connexes en matière de parité et de promotion de la femme.

Dans ce contexte, le Centre Africain pour le Genre et le Développement de la CEA (CAGD) en tant que point focal sur les questions de parité et les activités pour la promotion de la femme, a mis en œuvre une série de stratégies pour le suivi des différentes phases de la mise en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional au cours des cinq années. La première phase a débuté immédiatement après la quatrième Conférence mondiale au cours de laquelle le CAGD a organisé des ateliers techniques dans toutes les cinq sous-régions d'Afrique pour fournir une assistance durant la mise en œuvre et le suivi. Des instruments sous forme de directives pour l'élaboration et le suivi des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du Programme et de la Plate-forme d'action ont été élaborés, discutés, mis au point et popularisés. Tous les 53 pays d'Afrique ont assisté à ces ateliers qui étaient organisés par sous-région.

La deuxième phase a consisté à mener des activités préparatoires pour la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, qui a procédé à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme mondial et de la Plate-forme d'action. Pour faciliter le processus, le CAGD a élaboré des directives pour l'élaboration de rapports nationaux sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme et de la Plate-forme d'action, ces directives ont été examinées et mises sous forme finale au cours des ateliers techniques sous-régionaux mentionnés plus haut. Au moins quarante-huit pays ont établi des rapports d'évaluation nationaux sur la base de ces directives, qui ont permis d'évaluer la condition de la femme africaine en 1999.

La sixième Conférence régionale sur les femmes a constitué la troisième phase de l'évaluation, elle a procédé à une évaluation globale de la mise en œuvre du Programme d'action et de la Plateforme africaine. Trois types d'évaluation ont été effectués sur la base des directives fournies par le CAGD. En plus des rapports d'évaluation nationaux mentionnés plus haut, des évaluations qualitatives et quantitatives de chacun des douze domaines de préoccupation, ont également été effectuées par le CAGD. Finalement, une évaluation statistique de la condition de la femme africaine, concernant certains des domaines de préoccupation, a été également effectuée, grâce à des données provenant de sources des Nations Unies. Les résultats sont consignés dans un CD-ROM qui a pour titre «*La condition de la femme africaine*».

Les conclusions de la sixième Conférence régionale africaine ont montré que les progrès réalisés n'étaient pas du tout ce qu'on escomptait. En effet, bien que tous les Etats se soient engagés à promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme, dans la pratique, très peu de pays ont élaboré une politique globale en matière de parité entre l'homme et la femme permettant de définir l'orientation des politiques et plans de développement national ainsi que les actions et stratégies à mettre en œuvre. Sur ce petit nombre de pays, pratiquement aucun n'a prévu de mettre en place les mécanismes institutionnels et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique. Il n'a guère été possible d'évaluer les effets que la mise en œuvre de la Plateforme africaine et du Programme d'action a eu sur la condition de la femme, du fait essentiellement que les Etats membres n'ont pas adopté, à titre prioritaire, une politique concernant la collecte de données désagrégées par sexe, dans les différents secteurs de développement. La mise en œuvre ne s'est donc pas faite sur la base d'objectifs mesurables spécifiques qui auraient facilité l'évaluation des effets de la politique. Les données ventilées par sexe qu'on trouve sur le CD-ROM de la CEA ont pour objet de bien montrer aux Etats membres à quel point il est important de recueillir des données désagrégées par sexe en tant que moyen de suivre et d'évaluer la condition de la femme.

Comme l'indiquent clairement la Plateforme africaine et le Programme d'action, la stratégie la plus efficace pour réaliser l'égalité entre les sexes est d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les plans, programmes et politiques de développement. On en est arrivé à cette conclusion après avoir constaté qu'une planification du développement qui se contente d'ajouter des projets en faveur des femmes à des activités déjà en place, ne permet vraiment pas de remédier aux causes systémiques des disparités entre les sexes. Une telle démarche compromet en fait toute possibilité de réaliser un développement durable.

Pour une bonne intégration de la problématique hommes-femmes, il est nécessaire de mettre en place une politique explicite, en matière de parité entre l'homme et la femme, qui indique aux départements gouvernementaux comment institutionnaliser la question des disparités entre les sexes sur le plan interne ou comment répondre aux besoins aussi bien des femmes que des hommes dans la société. En l'absence d'une politique nationale en matière de parité, les décideurs ne s'estiment pas obligés de mettre en œuvre, suivre ou évaluer des objectifs de développement soucieux de parité entre l'homme et la femme.

Le programme de suivi et d'évaluation consistera essentiellement à évaluer dans quelle mesure les gouvernements respectent leurs engagements. Ce sont les actions qu'ils ont entreprises ou ont manqué d'entreprendre, plutôt que leurs effets, qui seront évaluées. La raison d'une telle démarche est le mandat donné à la CEA par les Etats membres africains et les Etats Membres des Nations Unies lorsqu'ils ont approuvé la Plateforme d'action de Dakar et le Programme d'action de Beijing. Etant donné que la CEA, tout comme les Etats membres, est tenue de faire rapport périodiquement aux instances régionales et mondiales sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Plateforme africaine et du Programme d'action, tel que reflété dans la condition de la femme africaine, ce n'est qu'en suivant régulièrement leurs programmes et actions que des rapports reflétant exactement la situation peuvent être élaborés. Il faudra par conséquent un mandat d'un type différent ou un projet séparé (ou parallèle) couvrant plusieurs années avant ou après pour analyser les causes et les effets du changement au fil du temps. Grâce à un suivi régulier et systématique, les Etats membres sont en mesure d'effectuer, quand ils le souhaitent, des évaluations des conséquences de leurs activités.

La politique nationale en matière de parité, outil indispensable pour intégrer une perspective «genre» dans les politiques, plans et programmes de développement sera donc au centre du programme de suivi et d'évaluation. En particulier, sa portée, son contenu et le processus de mise en œuvre en seront les éléments les plus essentiels. Le programme permettra aussi de suivre les mécanismes institutionnels mis en place pour faciliter sa mise en œuvre. Plus précisément, il permettra de suivre le mécanisme de coordination créé pour réduire au minimum les doubles emplois et combler les lacunes dans les processus de mise en œuvre. Ce sera aussi un moyen de superviser les mécanismes de contrôle par le canal desquels les gouvernements indiquent dans quelle mesure ils intègrent la problématique hommes-femmes dans les programmes et activités de développement. Un autre élément important sera le mécanisme créé pour la mise en place de capacités pour faciliter la mise en œuvre de la politique en matière de parité. Les ressources financières et humaines allouées pour la mise en œuvre ainsi que les structures et programmes de formation mis en place pour disposer des compétences et des capacités requises pour l'analyse et la planification différentielles selon le sexe, feront aussi l'objet d'un suivi.

Objectif général

Le programme de suivi et d'évaluation a pour objectif général de promouvoir et d'encourager l'intégration d'une perspective «genre» dans les politiques, plans et programmes de développement, le but étant de permettre d'opérer un ajustement des politiques et d'élaborer des stratégies permettant de réaliser plus rapidement l'égalité entre les sexes et d'assurer le développement durable.

Buts spécifiques

Ce sont les suivants :

- ◆ Inciter les Etats membres à s'engager encore plus à mettre en œuvre le Programme d'action mondial et la Plateforme d'action africaine
 - Doter les Etats membres de capacités qui leur permettent d'intégrer les objectifs du Programme d'action de Beijing et de la Plateforme d'action de Dakar dans leurs politiques et programmes de développement national
 - Renforcer la capacité des Etats membres d'évaluer et d'établir des rapports, aux niveaux régional et mondial des progrès accomplis, sur l'intégration d'une perspective «genre» dans les politiques, plans et programmes, ce qui devrait à son tour avoir un effet sur la condition de la femme, évaluée par rapport aux objectifs du Programme d'action et de la Plateforme d'action
 - Entreprendre les activités préparatoires pour l'évaluation de l'intégration d'une perspective «genre» sur la condition de la femme

Objectifs

- Obtenir le consensus des parties prenantes sur les indicateurs de suivi dans certains domaines
- Appuyer la création d'un mécanisme de suivi et d'évaluation aux niveaux national, sous-régional et régional

- Faciliter l'organisation de réunions sous-régionales et régionales pour faire le point sur les progrès réalisés quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales en matière de parité entre l'homme et la femme.
- Lancer les activités préparatoires pour l'élaboration d'indicateurs des effets sur la condition de la femme ;

Résultats escomptés :

En l'an 2004, on s'attend à ce que :

1. Tous les pays choisis disposent d'outils pour suivre et évaluer régulièrement dans quelle mesure les gouvernements et les organisations intergouvernementales ont intégré, aux niveaux national, sous-régional et régional, la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes.
2. Les capacités des Etats membres d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes de développement national auront été renforcées.
3. Tous les pays élaborent des rapports nationaux d'ensemble sur les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques nationales en matière de parité et définissent les nouveaux domaines d'action prioritaires et la démarche à suivre, les rapports seront intégrés dans le cadre directeur régional pour la prochaine décennie.
4. Dans le moyen terme (2005 et au-delà), les Etats membres soient en mesure d'évaluer la condition de la femme au moyen d'indicateurs globaux des effets de la politique sur la femme.

Questions à suivre

Au niveau national

Compte tenu des objectifs susmentionnés, les questions ci-après feront l'objet d'un suivi.

1. La politique nationale en matière de parité entre l'homme et la femme

C'est là réellement le principal objectif du suivi qui est un outil devant guider les responsables, les planificateurs, les directeurs de programmes et les exécutants sur la portée, le contenu, les stratégies et les méthodologies pour intégrer la question de la parité dans les activités de développement. La politique nationale en matière de parité doit donc faire l'objet d'un suivi afin qu'on puisse s'assurer qu'elle est adéquate, permet d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les programmes et qu'elle est mise en œuvre comme prévu.

2. Mécanismes institutionnels

Pour être efficace, la politique nationale en matière de parité doit s'appuyer sur un certain nombre de mécanismes institutionnels susceptibles de faciliter sa mise en œuvre. Ces mécanismes, décrits plus loin, devraient faire l'objet d'un suivi régulier pour s'assurer qu'ils permettent effectivement d'accélérer le processus de mise en œuvre.

- ◆ Le Plan d'action africain a recommandé la création de comités nationaux de coordination «5 ans après Beijing» ou de groupes similaires, implantés au Cabinet du Premier Ministre ou du Président, selon le pays, afin qu'ils aient l'autorité requise pour bien jouer leur rôle. Ce mécanisme de coordination veillerait à ce que dans les différents secteurs, la question de la parité entre l'homme et la femme ait le rang de priorité requis dans tous les départements et à tous les niveaux (provincial, local etc.). Son mandat, ses structures et ses modalités de fonctionnement feraient l'objet d'un suivi afin de s'assurer qu'ils lui permettent de jouer son rôle de coordination.
- ◆ La politique nationale en matière de parité entre l'homme et la femme devrait inclure des mécanismes d'évaluation qui permettent de s'assurer que les gouvernements respectent les engagements pris en faveur des femmes. Des institutions devraient être chargées de suivre régulièrement les actions du gouvernement, en établissant des rapports à cet effet. Dans la plupart des pays, les mécanismes pourront être, entre autres, les parlements, les conseils locaux, les femmes et les organisations de la société civile etc. Il devrait y avoir un suivi régulier de ces mécanismes pour s'assurer qu'ils ont l'autorité, les structures et les moyens requis pour bien fonctionner.

3. Mécanismes pour la mise en place de capacités

Pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques, plans et programmes au niveau national, certaines compétences sont requises. Il est donc essentiel de mettre en place les capacités requises pour une intégration effective de la problématique hommes-femmes dans les programmes de développement. Par conséquent, il faut un suivi de programme de mise en place de capacités pour s'assurer que ces programmes par leur portée, leur contenu, leur méthodologie, atteignent les acteurs appropriés dans le secteur public et disposent de ressources humaines et financières adéquates.

Aux niveaux sous-régional et régional

La politique en matière de parité dans le CER sous-régional et dans les institutions régionales (OUA, CEA et BAD) feront l'objet d'un suivi en fonction des domaines prioritaires mentionnés plus haut. Au niveau sous-régional, les communautés économiques régionales (CER) devraient mettre en place des structures et capacités ayant pour objet de faciliter l'intégration de la problématique hommes-femmes, dans les programmes comme les institutions régionales ont essayé de le faire. L'établissement d'une Unité pour les femmes au sein de la SADC est une importante initiative que d'autres organismes devraient imiter. Déjà, la CEDEAO et l'IGAD ont manifesté l'intention de suivre l'exemple de la SADC et ont demandé à la CEA de leur fournir une assistance technique à cet effet. D'autres organisations seront invitées à en faire de même. Le programme de suivi portera par

conséquent sur des initiatives similaires lorsqu'il s'agira d'évaluer les mécanismes institutionnels et la capacité d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les programmes.

Instruments de suivi

Des indicateurs de suivi seront élaborés pour chacun des domaines prioritaires mentionnés plus haut. Ils prendront la forme de questionnaires qui permettront aux points focaux chargés du suivi de recueillir l'information qui sera utilisée pour l'évaluation, en 2004 des résultats obtenus à la fin de la décennie. Les indicateurs de suivi seront ajustés en fonction des besoins aux niveaux national, sous-régional et régional. Ils seront concrets, spécifiques et porteront sur une période précise.

Avant que ne commence le processus de suivi, les indicateurs seront réexaminés et validés au cours d'une réunion régionale organisée sous l'égide du Comité «Femmes et développement» (CWD) à laquelle assisteront des experts, des représentants, des communautés économiques régionales et des membres du Comité «Femmes et développement».

Le processus de suivi devrait débuter en septembre 2001

Méthodologie pour le suivi

Etant donné que le programme de suivi et d'évaluation portera essentiellement sur la politique nationale en matière de parité entre l'homme et la femme, c'est le mécanisme national chargé de la question des disparités et des questions féminines qui sera directement responsable du programme de suivi et d'évaluation. Cette institution s'assurera que la portée, le contenu, les stratégies et les méthodologies pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques, plans et programmes de développement, sont convenablement formulés. L'institution nationale est chargée également des activités de sensibilisation et veille à ce que soit mis en place un mécanisme efficace pour la coordination des activités visant à intégrer les questions de parité dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Le mécanisme national sera donc chargé de suivre le mécanisme de coordination dans chaque pays. Il veillera à ce que soit créé, dans chaque secteur un point focal avec lequel il peut collaborer pour la collecte de l'information. Il sera aussi l'interlocuteur entre les ministères sectoriels et le Comité national de coordination.

Le mécanisme national supervisera également les mécanismes de contrôle de façon à s'assurer qu'ils fonctionnent régulièrement et qu'ils disposent des moyens et ressources nécessaires pour s'acquitter de leur tâche de manière transparente. Il sera aussi chargé de suivre le programme de mise en place des capacités dans chaque secteur, en utilisant le réseau des points focaux pour accéder à l'information dont il a besoin.

Au niveau sous-régional, le CDSR de la CEA aura la responsabilité première de suivre l'intégration de la problématique hommes-femmes au niveau des CER. Il participera aussi aux activités de coordination du processus de suivi au niveau national et à l'organisation des réunions d'évaluation sous-régionales (2003/2004) pour évaluer les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme d'action et de la Plateforme d'action africaine et établir les priorités pour les dix prochaines années. Au cours du processus, les CER joueront un rôle de plus en plus important dans

la mise en œuvre du Programme d'action et de la Plateforme africaine ainsi que dans l'élaboration du programme au niveau de la sous-région pour la période après Beijing.

Au niveau régional, on attend de la CEA, de l'OUA et de la BAD qu'elles entreprennent des actions de suivi au sein de leurs propres institutions. De plus et conformément au mandat figurant dans la Plateforme d'action africaine, le Comité «Femmes et développement» supervisera le processus global de suivi et d'évaluation aux niveaux national, sous-régional et régional, en jouant un rôle catalyseur et consultatif dans le processus. Dans ce contexte, le Comité mettra sur pied, par l'intermédiaire du Centre Africain pour le Genre et le Développement de la CEA (CAGD) un système de réseaux pour faciliter la communication effective et l'échange d'information. En collaboration avec les autres institutions régionales, le Comité «Femmes et développement» organisera aussi en 2004 la septième Conférence régionale sur les femmes, qui fera la synthèse des conclusions des rapports d'évaluation émanant des cinq sous-régions.

Mobilisation de partenariats

La CAGD de la CEA aura besoin de partenaires pour la mise en œuvre du programme de suivi et d'évaluation. Le présent document est censé être un outil d'information destiné à faciliter le dialogue avec les partenaires potentiels soit à travers des contacts bilatéraux soit par le biais de tables rondes.

Le processus devrait être lancé en octobre 2000.

Activités prévues pour 2000

- Définition des questions sur lesquelles porteront le suivi, l'évaluation et les rapports
- Elaboration des indicateurs de suivi
- Elaboration d'une stratégie pour la mobilisation de partenariats
- Préparation d'une réunion de suivi régionale (réunion du Comité «Femmes et développement» pour valider les indicateurs et le processus de suivi.

Activités prévues pour 2001

- Organisation de la réunion de suivi régionale
- Suivi de la mise en œuvre des décisions arrêtées à la réunion régionale :
 - ◆ Mise au point et diffusion des indicateurs de suivi
 - ◆ Mise au point et diffusion du mécanisme global pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports
 - ◆ Elaboration et mise en place d'un mécanisme de collaboration en réseau aux niveaux sous-régional et régional, dans le but de partager l'information entre les parties prenantes.

Budget pour 2000-2001

Services de consultance (2 consultants, 3 mois chacun)	\$ 43 000
Coût de la réunion régionale	\$200 000
Visite dans le pays hôte pour la préparation de la réunion régionale.....	\$ 10 000
Voyages dans les CER, les CDSR et les institutions régionales pour discuter de la constitution de réseaux	<u>\$ 40 000</u>
Total.....	\$293 000